

## AVIS PUBLIC

### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AU RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 DE LA VILLE DE BROSSARD

Prenez avis que le conseil municipal de la Ville de Brossard statuera, lors de sa séance du 11 avril 2017, sur la demande de dérogation mineure suivante :

<b><i>Immeuble(s) affecté(s)</i></b>	<b><i>Nature de la dérogation demandée</i></b>
<b>Adresse :</b> 3355-3365, boulevard Matte <b>Lot :</b> 2 703 782 <b>Zone :</b> li-513 <b>Dossier :</b> 610-L-17-006	Autoriser la construction d'une aire de manutention sans qu'elle soit ceinturée par un écran visuel d'une hauteur minimale de 4.5 mètres et permettre sur une partie de l'élévation latérale droite est et l'élévation latérale gauche ouest du bâtiment principal, l'utilisation de panneaux préfabriqués en polyuréthane et en acier peint lisse.

Cette demande a été soumise au comité consultatif d'urbanisme du 15 mars 2017.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil à l'égard de cette demande en se présentant le 11 avril 2017 à 20 h, à la salle du conseil située au 2001, boulevard de Rome, à Brossard.

BROSSARD, ce 22<sup>e</sup> jour du mois de mars 2017.

Joanne Skelling, avocate, OMA  
Greffière

*For explanations in English regarding this public notice, please call (450) 923-6311*